

## Formation sur la loutre d'Europe et le vison d'Amérique

La cellule animation, en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, a proposé aux chasseurs et piégeurs, pratiquant leurs activités le long des cours d'eau de l'*Hers vif* et de l'Ariège, une formation sur la loutre d'Europe et sur le vison d'Amérique.



L'objectif de cette formation était de permettre aux participants d'être capables d'identifier ces deux espèces (indices de présence et reconnaissance directe) et d'assurer la conservation des espèces en fonction des pratiques récréatives.

La partie en salle s'est déroulée à Grépiac le 06 décembre 2012 avec une journée de présentations sur :

- des rappels sur la chasse en bordure de zones humides ainsi que sur la pratique du piégeage, la nouvelle réglementation du piégeage liée à la présence de la loutre et les gestes à mettre en place lors de l'observation ou du piégeage d'une loutre,
- la présentation de ces deux espèces (description, caractéristiques écologiques, dynamique des populations en Midi-Pyrénées et plus localement sur les sites Natura 2000).



Le 07 décembre 2012 au matin, une sortie sur le terrain a été organisée, avec Vincent LACAZE de l'ANA, sous les ponts de Cintegabelle et d'Auterive à la recherche d'indices de présence. Elle a permis, entre autres, de visualiser des laissées d'un petit mustélidé, pouvant correspondre soit à un vison d'Amérique, un putois ou une fouine...



### Pour avoir plus d'informations...

Le site internet Natura 2000 dédié au site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » vous permet de retrouver toutes les informations sur l'élaboration des DOCOBs et l'animation de ces sites Natura 2000 ; mais aussi de télécharger la plupart des documents diffusés.

Des actualités sont publiés régulièrement, alors n'hésitez pas à venir le consulter !

<http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr>



### Vos contacts



**Contact : Allan YOTTE**  
13 Place du 59<sup>ème</sup> R.I. (BP 10018)  
09001 FOIX Cedex  
Tél. 05 34 09 31 09  
E-mail : [allan.yotte@peche-ariege.com](mailto:allan.yotte@peche-ariege.com)



**Contact : Anne SOULARD**  
35 Avenue de la Marqueille  
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
Tél. 05 61 75 83 97  
E-mail : [soulard-natura2000@migado.fr](mailto:soulard-natura2000@migado.fr)



## Site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

### ANIMATION 'RIVIERES HER & SALAT'

Bulletin n°3

Décembre 2012

### L'animation Natura 2000 sur l'Hers vif et le Salat

**La Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**, opérateur de la réalisation des documents d'objectifs (DOCOBs) des sites Natura 2000 'rivière Hers' et 'rivière Salat' entre 2006 et 2009, s'est vu confier annuellement, depuis la fin de l'année 2010, la mission d'animation de ces entités. **L'animation** consiste en la mise en œuvre des actions inscrites dans les DOCOBs. Ces actions sont variées, chaque DOCOB en compte une soixantaine qui correspondent à des mesures de gestion (comme la restauration de la forêt alluviale, la lutte contre les espèces végétales invasives), à du suivi scientifique (évolution des peuplements végétaux, des espèces animales...) ou à de l'information et de la sensibilisation.



**Le site Natura 2000 'rivière Hers'** comprend :

- ♦ **l'Hers vif** sur 125 km de son cours de la limite intercommunale entre Prades et Montségur (09) en amont, jusqu'à sa confluence avec l'Ariège, sur la commune de Cintegabelle en aval (31) ;
- ♦ **le Douctouyre**, un affluent de l'Hers vif en rive gauche, sur ses 5 km aval jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Minguet (commune d'Arvigna, 09). 42 communes, 3 départements (Ariège, Aude et Haute-Garonne) ainsi que 2 régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) sont concernés.



**Le site Natura 2000 'rivière Salat'** s'intéresse au cours du Salat, sur 60 km, de sa confluence avec le ruisseau dit 'Hoque du Champ', au lieu-dit La Mourère, sur la commune de Coufflens (09) en amont ; jusqu'à la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31). 28 communes et 2 départements (Ariège et Haute-Garonne) sont concernés.

Les actions que nous mettons en œuvre sur vos territoires se font en partenariat avec les acteurs locaux.

*Si vous souhaitez préserver, restaurer la biodiversité ou la faire connaître, n'hésitez pas à nous contacter !*

#### Sommaire :

- L'animation sur l'Hers vif et le Salat
- L'animation sur l'Hers vif
- L'animation sur le Salat
- Formation sur la loutre d'Europe et le vison d'Amérique
- Pour en savoir plus...
- Vos contacts



Le Salat à Mazères

L'Hers à Cintegabelle

Conception, rédaction et réalisation : A. Soulard, MIGADO ; Reproduction : COREP, Toulouse RC 308 187 426 sur du papier recyclé—Ne pas jeter sur la voie publique

## Animation sur l'entité 'rivière Hers vif'

### ♦ Les contrats agricoles

La mise en place de contrats agricoles est possible sur une portion du linéaire de l'Hers, entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf, dans le département de l'Ariège.

Les contrats agricoles ou Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) ont pour objectif de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur des parcelles agricoles.

Environ cinquante agriculteurs sont concernés le long du linéaire de l'Hers vif cité précédemment et la zone éligible s'étend sur un peu plus de 500 ha.

Les mesures proposées permettent de maintenir une activité agricole pérenne et raisonnée, de convertir des surfaces de culture proches des habitats naturels en prairies extensives, de maintenir les surfaces en herbe existantes et enfin de préserver la biodiversité.

En contrepartie du respect d'un cahier des charges précis (limitation ou suppression de la fertilisation, retard de fauche de 21 jours ou mélange légumineuses/graminées pour un couvert spécifique avec le trèfle violet, le trèfle incarnat, le sainfoin, le raygrass anglais, la fétuque et en option le mélilot), le contractant perçoit une aide financière.

### Bilan des contractualisations

La première année de contractualisation, au printemps 2011, 5 contrats agricoles ont été signés pour une surface totale engagée de **31 ha**. Chaque agriculteur a engagé entre 1.98 et 12.21 ha et, sur les 5 mesures proposées, 4 ont été souscrites.

#### A tous les agriculteurs concernés, un de vos interlocuteurs a changé !

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires ou engager des parcelles en 2013, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- ♦ **Jérôme PEREIRA** (Chambre d'agriculture de l'Ariège) : 05.61.66.10.24
- ♦ **Anne SOULARD** (Association MIGADO) : 05.61.75.83.97



Couvert d'intérêt faunistique et floristique (C. BROUSSEAU ©)

En **2012**, malgré des contacts pris avec des agriculteurs souhaitant s'engager, il n'a pas pu être possible de déposer des contrats à la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (DDT 09). En effet, suite à la mise en place de la procédure des marchés publics pour l'animation des sites Natura 2000 portés par l'Etat, l'attribution du marché pour l'animation du site 'Hers' n'a été effective qu'au 1<sup>er</sup> juin 2012 et les contrats devaient être déposés avant le 15 mai.

**Les contractualisations se font sur la base du volontariat et il n'y a pas de surface minimale à engager, si vous souhaitez obtenir des informations, n'hésitez pas à nous contacter !**

### ♦ Un partenariat avec le SMAHA

Une rencontre a eu lieu dans le deuxième semestre 2012 entre la cellule animation Natura 2000 'rivière Hers' et Jean-Christophe CID du SMAHA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et Affluents) pour étudier les possibilités de mise en œuvre de contrats sur la restauration de la ripisylve dans des zones dégradées ou sur d'anciennes peupleraies.

### ♦ Un panneau à Mirepoix

Dans le cadre de l'aménagement, par la commune de Mirepoix, d'un sentier en bordure de l'Hers vif, la cellule animation Natura 2000 'rivière Hers' a proposé la trame d'un panneau consacré au patrimoine naturel. Ce panneau permet d'évoquer la mosaïque de milieux naturels et les espèces, parfois emblématiques, qui peuplent la rivière ou ses abords, nous pouvons citer par exemple, le desman des Pyrénées pour les mammifères ou comme espèces de poissons : le saumon atlantique ou le barbeau méridional.



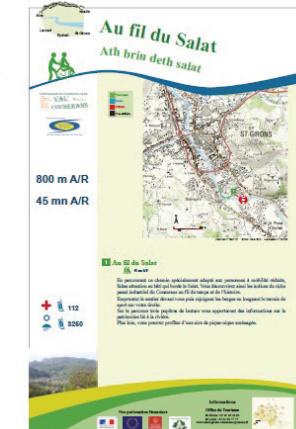
## Animation sur l'entité 'rivière Salat'

### ♦ Contact avec les syndicats de rivière

Une consultation multipartenaire entre les syndicats de rivière, la cellule animation (dont les naturalistes) et les services de l'Etat avait été proposée lors de l'élaboration du DOCOB, à l'occasion de la mise en place de travaux en rivière. En 2012, le SYCOSERP (Syndicat Couserans Service Public qui regroupe 65 communes de la Haute-Garonne et de l'Ariège des bassins versants du Salat et du Volp) a proposé une réunion de présentation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de gestion de la végétation pour la période allant de 2012 à 2017.

### ♦ Un panneau d'information à Saint-Girons

En collaboration avec la communauté des communes Val'Couserans, souhaitant proposer une information sur le Salat aux promeneurs au cœur de l'agglomération de Saint-Girons, une maquette sur le patrimoine naturel a été conçue par la cellule animation Natura 2000. Le sentier, spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite, permet de faire découvrir le passé industriel du Couserans au fil du temps et de l'histoire ainsi que le patrimoine lié à la rivière. Ainsi, nous avons élaboré un aperçu de la richesse environnementale de la rivière et ses abords qui a permis le classement en site Natura 2000 du Salat, avec la présence d'espèces animales dont le desman des Pyrénées ou la loutre d'Europe et des habitats naturels comme la forêt galerie de saules blancs.



### ♦ Quelques informations sur le Lez

Le Lez est un affluent rive gauche du Salat au niveau de Saint-Girons. Il ne fait pas partie du site Natura 2000 'rivière Salat' mais le fonctionnement artificiel de ce cours d'eau perturbe directement le Salat à plusieurs niveaux. Ces dysfonctionnements ont été listés dans le DOCOB 'rivière Salat' et une fiche action a été élaborée, avec les acteurs locaux, concernant la création d'un groupe de réflexions.

Les problématiques pouvant être abordées dans ce groupe sont les suivantes : les transparences, les vidanges décentrales et les éclusées générées à partir du barrage de Castillon.

Concernant les **éclusées hydroélectriques**, une enquête de terrain a été proposée aux acteurs locaux pour lister les observations de ces phénomènes sur le Salat et sur le Lez. Quelques retours ont déjà pu être collectés mais si vous êtes témoin d'une variation de débit brusque et artificielle (sans lien direct avec l'hydrologie), n'hésitez pas à nous faire remonter vos observations.

Vous pouvez vous procurer le formulaire à renseigner sur la page d'accueil du site internet Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> ou contacter l'animateur (voir p4).



Barrage de Castillon (Lez) Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie ©

**Le barrage de Castillon** devait subir, en 2012, une inspection subaquatique de sécurité. Cette opération devait être calée dans le courant du mois de décembre 2012 ou de janvier 2013, dès lors que les conditions météorologiques favorables devaient être réunies. Cette auscultation permet l'observation des parties immergées du barrage et consiste à visualiser la partie inférieure de l'ouvrage et les équipements. Ce contrôle est effectué tous les 10 ans pour des raisons de sécurité. Lors de la dernière visite de sécurité, en 2002, la vidange complète du barrage avait duré 3 jours et son impact avait été important et ressenti jusqu'à Mane sur le Salat, conséquence de la grande quantité de vase déversée dans le cours aval du Lez.

### ♦ Réflexions sur les déchets flottants

Les déchets, présents sur les berges du Salat, sont remobilisés lors d'événements de crue. Ils ont tendance à s'accumuler dans certaines zones naturelles (comme le méandre de Mane) ou au niveau de certaines usines hydroélectriques. Dans le DOCOB, trois fiches actions concernent cette problématique avec :

- ♦ l'information des riverains et usagers pour limiter l'apport de déchets en bordure de cours d'eau,
- ♦ la mise en place d'opérations de ramassage et de tri des déchets (en partenariat par exemple avec des écoles ou des pratiquants de sports de plein air),
- ♦ l'étude des modalités d'actions pour récupérer les déchets au niveau d'une usine hydroélectrique (plus facilement réalisable qu'au niveau d'un site naturel) et le conventionnement pour le stockage, le transport et le traitement ultérieur.



Des réflexions seront à mener pour concrétiser ces actions dans un futur proche.